

N^o 4

Décès de Asset
Maria François
8 jours... 25 April
fille

L'an mil neuf cent et le vingt-cinq avril à quatre heures du soir
Par devant nous Cambon Jean, Maire, officier de l'état civil de la commune
de Folcarde, arrondissement de Villefranche, département de la Haute
Garonne.

Ont comparu: le sieur Brouvel Jean, jardinier, âgé de quarante-cinq
ans et le sieur Vidal Jean, métayer, âgé de trente-cinq ans, tous deux
domiciliés à Folcarde, Lesquels ont déclaré que leur voisine, la
nommée Asset Maria François, âgée de huit jours, native de Folcarde
sans profession, demeurant à Folcarde, fille de Asset Jean Marie et de
Pacharande Marie survivants et demeurant au dit Folcarde, est
décédée ce jour d'hui, à deux heures du matin, dans la maison
d'habitation, de ses parents, sise à Folcarde.

Après nous être assuré du décès nous en avons dressé le présent
acte que les déclarants n'ont pas signé avec nous pour ne savoir
le tout après lecture faite.

J. Cambon

N^o 5

Naissance de
Guigoire Maria.
17 Mai - f. d.

Le contrat mariage
don la commune de
Villefranche le 29 Janvier
1911 avec le nomme Guillou
Guillaume ne à Muret
arrondissement de Toulouse
le 25 Juillet 1892
mecteur après le 9 Février
1911

L'an mil neuf cent et le dix-sept Mai à huit heures du matin
Par devant nous Cambon Jean, Maire, officier de l'état civil de la commune
de Folcarde, arrondissement de Villefranche, département de la Haute-Garonne

A comparu le sieur Guigoire Jean, cultivateur, âgé de trente-cinq ans, domicilié
à Folcarde, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né
ce jour d'hui à Folcarde, à une heure du matin, de lui déclarant et de
Régis Elisa, ménagère, âgée de trente-deux ans, demeurant à Folcarde
mariés, auquel enfant on a donné le prénom de Maria.

Présents: le sieur Soupsous Antonin, instituteur, âgé de trente-cinq ans
et le sieur Castell Germain, charbon, âgé de quarante-huit ans, demeurant
tous deux à Folcarde. Lesquels ont signé avec nous le présent acte
après lecture faite. Le père, de ce requis, a déclaré ne savoir.

Castell J. Cambon

L'an mil neuf cent et le vingt-six mai à six heures
soir. Par devant nous Castell Raymond, Maire, officier de l'état

N^o 6

Mariage de
Raynaud Jean Louis
et
Saubadie Rose
26 Mai
g. et f.

civil de la commune de Folcarde, arrondissement de
Villefranche, département de la Haute-Garonne, ont
comparu: le sieur Raynaud Jean-Louis, né à Folcarde, le quatorze
mai mil huit cent soixante-quatre ainsi qu'il résulte de l'extrait
en forme qu'il nous a remis, limonadier, demeurant à Folcarde,
fils majeur de Pierre Raynaud, cultivateur, âgé de soixante-sept
ans et de Marthe Dubois, ménagère, âgée de soixante-sept ans,
tous deux domiciliés à Folcarde. Procédant avec le consentement de
ses père et mère et en leur présence.

Et demoiselle Saubadie Rose, née à Cazariilh-Vaspières,
arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne,
le six Mars mil huit cent soixante-dix-sept, ainsi qu'il résulte de
l'extrait en forme qu'elle nous a remis, demeurant à Folcarde,
fille majeure de père inconnu et de Jeanne Saubadie, propriétaire,
âgée de cinquante-un ans, demeurant au dit Cazariilh-Vaspières.
Procédant avec le consentement de sa mère suivant acte passé par
devant Monsieur Rouy Louis, Maire du dit Cazariilh-Vaspières en date
du dix Mai courant et dont copie nous a été remise.
La dite Saubadie Rose, fille de service.

Lesquels, après avoir déclaré sur notre interpellation, qu'il n'a pas été
passé de contrat de mariage, nous ont requis de procéder à la
célébration, de leur mariage, dont les publications ont été
faites en cette commune les dimanches treize et vingt Mai
courant sans qu'il soit intervenu aucune opposition.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées
ainsi que du Chap. 6 du Code civil, tit. 5, du Mariage, faisant droit
à la réquisition des comparants, nous leur avons demandé s'ils
voulent se prendre pour époux.

D'après leurs réponses séparées et affirmatives, nous avons
prononcé, au nom de la loi que lesdits sieur Raynaud
Jean-Louis et Saubadie Rose sont unis par le mariage.

Dont acte a été fait et passé et lu publiquement, dans l'une
des salles de la maison commune, les portes ouvertes, en présence
du père et de la mère de l'époux et de Gaches Jean, propriétaire, âgé
de cinquante-neuf ans, de Miquel François, maçon, âgé de soixante.

RELIURE SERREE